

❖ Professionnel du maintien à domicile

	Documents à fournir	Durée de validité
Véhicule	Carte grise aux nom et prénom du souscripteur ou de l'entité juridique souscriptrice	Illimitée
	Attestation employeur avec le cachet de la société, mentionnant le nom, prénom et immatriculation, si possible sur papier en-tête, s'il s'agit d'un véhicule de société	12 mois
	Contrat de location mentionnant le nom, prénom et immatriculation du véhicule s'il s'agit d'un véhicule de location	Durée du contrat ou chaque renouvellement si LLD
	Attestation de prêt rédigée et signée par le prêteur, accompagnée de la copie recto/verso de sa pièce d'identité, s'il s'agit d'un véhicule de prêt	12 mois
Statut professionnel du maintien à domicile	Situation au répertoire SIRENE ET Arrêté d'autorisation d'exercer délivré par le Conseil Départemental pour les services d'aide à la personne autorisés	12 mois ET Illimité car délivré une seule fois
	Attestation employeur (sauf si demandeur apparaissant sur extrait INPI)	12 mois
	Contrat de travail pour les employés de maison en CESU (assistance aux personnes âgées ou fragiles uniquement) justifiant d'un volume hebdomadaire minimal de 6 heures.	Chaque renouvellement